

NUMÉRO 16, octobre 2013
Décrochage scolaire :
le repérage, et après ?
Premiers enseignements
des expérimentations FEJ

Jean Bérard, Alexia Pretari, Mathieu Valdenaire

Prévenir le décrochage scolaire et repérer les élèves qui ont décroché... oui mais comment ? L'amélioration du repérage des jeunes en situation de décrochage, à l'instar du Système interministériel d'échanges d'information (SEI) qui a été récemment généralisé, ne saurait se substituer à l'impératif, posé aux pouvoirs publics, de mettre en œuvre des prises en charge innovantes et diversifiées, impliquant un large éventail d'acteurs. Telles sont, à grands traits, les conclusions de ce texte signé par Jean Bérard, Alexia Pretari et Mathieu Valdenaire du pôle évaluation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), fruit de 35 expertises menées à travers tout le territoire français.

Ces évaluations des expérimentations dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) pointent en effet trois facteurs favorisant : le lien entre le collège et les parents, des formes de prises en charge souples et pluridisciplinaires, enfin, des solutions élargies laissant une forte place aux formes alternatives d'enseignement et d'accompagnement.

Déjà parus

- N° 15 : « Gagner en compétences grâce au programme européen jeunesse en action. Premiers résultats d'évaluation ».
- N° 14 : « Éducation populaire : entre héritage et renouvellement ».
- N° 13 : « Retour sur la présidentielle de 2012 : comment les jeunes ont-ils voté ? »
- N° 12 : « La notion de compétences : du concept aux enjeux de mise en œuvre ».

Jeunesses : études et synthèses présente les résultats des enquêtes et études sur les pratiques et les attentes des jeunes, ainsi que sur les politiques publiques de jeunesse. Ces études et enquêtes sont réalisées par, pour ou avec l'INJEP en tant qu'Observatoire de la jeunesse.

En quatre pages, chaque numéro propose des données récentes et inédites sur un sujet précis, une thématique particulière, accessible à tous les professionnels de jeunesse. Il s'agit de faire le point sur certains aspects des comportements et des conditions de vie des jeunes, mais aussi de proposer des analyses sur les politiques publiques de jeunesse.

→ TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT
LA VERSION NUMÉRIQUE

Dès sa parution, Jeunesses : études et synthèses est téléchargeable sur le site de l'INJEP : www.injep.fr (rubrique publications)

→ S'ABONNER À LA VERSION PAPIER

5 numéros : 20 euros
INJEP – Mission valorisation et diffusion
95, avenue de France – 75650 Paris Cedex 13
Tél. : 01 70 98 94 35 – publications@injep.fr

Par le petit bout de la lorgnette

Les politiques publiques de jeunesse en Belgique francophone vues sous l'angle des services d'information des jeunes

Jean-François Guillaume

Comment expliquer le curieux oubli, voire l'anathème, dont l'information des jeunes, plus souvent appelée « information jeunesse » par les professionnels du secteur, semble avoir été frappée en Belgique francophone ? À ce jour, il n'existe aucune publication universitaire sur ce domaine d'activités ou sur ce segment des politiques de jeunesse. Chose étonnante, parce qu'il y a tout autant à apprendre des objets situés à la périphérie ou à la marge des politiques publiques que des préoccupations majeures que sont l'éducation scolaire, l'accès à l'emploi, l'aide et la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Pour comprendre l'orientation prise par les politiques de jeunesse en Belgique, il faut d'abord porter le regard sur l'arrière-plan institutionnel. Les réformes successives de l'État belge ont contribué à un morcellement des compétences et à la multiplication de normes législatives et administratives. Il n'y a donc pas en Belgique de véritable politique de jeunesse, mais une série de dispositions qui encadrent les différentes facettes de la vie quotidienne des jeunes et leur entrée dans la vie adulte. L'impression d'éclatement est amplifiée par le fort développement des initiatives privées ou associatives dans le secteur de la jeunesse. Le primat du principe de subsidiarité constitue un deuxième élément structurel des politiques de jeunesse : les initiatives privées peuvent prétendre à une reconnaissance des pouvoirs publics si elles souscrivent au cahier des charges qui est défini par le législateur. Mais d'importantes limites sont posées à cette reconnaissance, tant dans le montant des subventions accordées que dans les modalités de leur octroi. Dans ce cadre, les nouvelles orientations prises par les politiques publiques contribuent à renforcer la base locale et territoriale des activités, tout en appelant à une participation des jeunes eux-mêmes aux activités d'information. Les professionnels des services d'information sont ainsi confrontés à un grand défi de réorientation du métier d'informateur. Il serait tentant de considérer la position

